

DONIAMBO ENERGIE

SAS

2, rue Desjardins

BP E5 – 98848 Nouméa Cedex

Capital : 15.000.000 CFP

Téléphone : 24 53 25

R.C.S. : Nouméa 2009 B 891 606



Nouméa,
Le 23 Juillet 2014

Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de
Nouvelle Calédonie
1 ter, Rue Unger - Vallée du Tir
BP 465
98845 Nouméa Cedex

*A l'attention de Monsieur Le Président
de la Province Sud*

Lettre remise contre attestation de dépôt

N/Réf. : DBOE-2014-0273

Objet : Demande d'Autorisation d'Exploiter les installations classées composant la Centrale C –
Doniambo Energie

Monsieur le Président,

L'actuelle centrale électrique de l'usine de la Société Le Nickel - SLN située sur le site Doniambo (ci-après dénommée "Centrale B"), construite à la fin des années soixante, arrive en fin de vie. Dans la continuité des progrès environnementaux menés par SLN depuis plusieurs années, la Société Le Nickel - SLN a décidé de la remplacer par une centrale plus efficace permettant d'améliorer le bilan environnemental global du site industriel de Doniambo.

Le projet de la nouvelle centrale électrique et ses installations connexes (dénommée "Centrale C") sera développé et réalisé pour le compte de la Société Le Nickel – SLN par la Société Doniambo Energie (filiale détenue directement et intégralement par la Société Le Nickel - SLN), futur propriétaire et exploitant de la Centrale C.

La centrale et ses installations sont classées au titre de plusieurs rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) définie dans le Code de l'Environnement de la Province Sud (Art. 412-2). L'installation principale de la Centrale C est classée à la rubrique 2910 : Installation de Combustion.

.../...

Par le présent courrier, la Société Doniambo Energie sollicite l'autorisation d'exploiter la Centrale C et ses installations connexes sur le site industriel de la Société Le Nickel - SLN, Doniambo, sis 2 Rue Desjardins - Nouméa.

Aussi, une attestation de la Société Le Nickel - SLN autorisant la Société Doniambo Energie à construire et exploiter la Centrale C sur sa propriété est annexée (Cf. Document en Annexe, Livre I, Chapitre A).

Une demande de Permis de Construire pour la Centrale C a été déposée à la mairie de Nouméa en date du 11 Juillet 2014. Le récépissé du dépôt du dossier de demande de Permis de Construire est joint en annexe (Cf. Livre I, Chapitre A, Annexe 2).

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire de demande d'autorisation et le dossier regroupant l'ensemble des documents demandés au titre de l'article 413-4 du Code de l'Environnement.

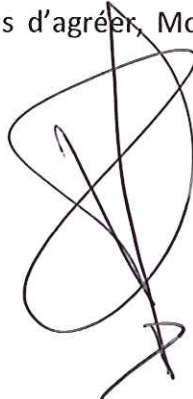
Ce dossier est composé de la façon suivante:

- ✓ Livre I - « Description du Projet » : dans lequel figure la Présentation du Demandeur (Chapitre A). Cette présentation a pour objet d'informer sur la localisation, la nature et les volumes des activités de la Centrale C, les raisons du projet et les capacités techniques et financières de Doniambo Energie permettant de conduire ce projet. La seconde partie de ce Livre consiste à décrire le fonctionnement de la Centrale C et ses procédés de production (Chapitre B).
- ✓ Livre II - « Etude d'impact » : analyse en premier lieu l'état initial du site et de son environnement (Chapitre B). Les impacts de la Centrale C sur son environnement, les mesures d'évitement, de réduction mises en œuvre et, le cas échéant les mesures de compensation envisagées par Doniambo Energie sont détaillés au Chapitre C. Ce chapitre présente également le positionnement du projet au regard des Meilleures Techniques Disponibles (MTD). Enfin, nous nous sommes attachés à expliciter les raisons et les préoccupations qui ont guidé les choix retenus pour ce projet (Chapitre D). Pour faciliter la prise de connaissance des informations apportées par cette étude, un résumé non technique, incluant l'analyse de la méthodologie utilisée, se trouve au Chapitre A.
- ✓ Livre III - « Etude de dangers » : vise à analyser le niveau des risques de dangers pouvant être causés par l'exploitation de la Centrale C et prévoir les moyens de secours adéquats (Chapitre B). Afin de faciliter la prise de connaissance des informations relatives aux potentiels dangers, un résumé non technique se trouve au Chapitre A.
- ✓ Livre IV - « Notice Hygiène et Sécurité » : décrivant l'ensemble des mesures développées par Doniambo Energie pour assurer le respect de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité, dont l'hygiène et la sécurité de tout intervenant sur le site de la centrale, lors de l'exploitation de la Centrale C.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser, à l'attention Monsieur Olivier CHAZALMARTIN, Directeur du Projet Centrale C, l'attestation de recevabilité de la demande d'autorisation.

Par ailleurs, vous pourrez obtenir toutes les informations complémentaires que vous jugez utiles auprès de Monsieur Olivier CHAZALMARTIN (Tel : 24 54 37).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Pierre GUGLIERMINA
Président – Doniambo Energie